

Le 20 juillet 2021

Par dépôt électronique seulement¹ et courriel

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec - Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande d'approbation de modifications au Code de conduite
du Transporteur – Phase 1
Notre dossier : R056175 YF
Dossier Régie : R-4049-2018

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité confirme le paiement des frais de participation dans le dossier mentionné en titre, le tout conformément à la décision D-2021-089 rendue par la Régie de l'énergie le 14 juillet 2021.

Intervenants	Frais admissibles et octroyés (\$)
AHQ-ARQ	50 173,05
FCEI	9 849,38
RTA	12 607,23
SÉ-AQLPA	29 701,85
TOTAL	102 331,51

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) *Yves Fréchette*

Me Yves Fréchette

c.c. Intervenants (par courriel seulement)

¹ Aucune copie papier n'est requise selon la directive « Mesures préventives en lien avec la COVID-19 » du 17 mars 2020 de la Régie de l'énergie.